

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 30 octobre 2025

Date de la convocation : 23/10/2025
Date d'affichage de la convocation 23/10/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	19
Représentés :	07
Votants :	26

Délibération n°

2025_D_061

L'an deux mille vingt-cinq, le trente octobre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Étaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Sylvie VELUT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Elisabeth ODON, Jean-Michel POTS, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Laura SERON-HABERLAND, Mikaël MATIGNON, Kylan GORIT, Hubert PROT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration : M. Reynald CARLOT pouvoir à Mme Sophie BLANCHIN, M. Gérard ROUSSELOT pouvoir à M. Yves MORANDEAU, M. Gérard VAN MELCKEBEKE pouvoir à M. Gérard TRUTAT, Mme Eloïse SOYER pouvoir à M. Kylan GORIT, Mme Sonia PREHOUBERT pouvoir à Mme Lydia LENAINT, Mme Laurence LUIS-LEON pouvoir à M. Mikaël MATIGNON, Timothée BRASSET pouvoir à M. Gilles FOUILLADE

Absents excusés : Mme Cécile PETIT, M. Guy THOMAS, Mme Karine CRAVIC.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VELUT

Objet de la délibération : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT – REDACTEUR TERRITORIAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

Madame Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la promotion interne 2025, un agent de la collectivité a été inscrit sur liste d'aptitude au cadre d'emploi des Rédacteurs. Il convient donc de créer ce poste afin de pouvoir le nommer.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré l'unanimité

▸ **DECIDE** de créer un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures (durée hebdomadaire de service) est créé à compter du 1^{ER} novembre 2025.

▸ **ADOpte** la proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

▸ **CHARGE** Madame Le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

▸ **RAPPELLE** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans cet emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

